



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



RÉUNION PARLEMENTAIRE À L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP26)

7 novembre 2021, Glasgow

Déclaration finale

1. Nous, parlementaires du monde entier, réunis à Glasgow dans le cadre de la Réunion parlementaire à l'occasion de la 26^e session de la Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), exprimons notre profonde inquiétude face au fait qu'il soit de plus en plus urgent de s'attaquer à la crise climatique et souhaitons donner de l'ampleur aux appels internationaux en faveur d'une action climatique concertée et coordonnée de la part de tous les États. Nous demandons instamment à toutes les parties de faire en sorte que la COP26 marque un tournant en adoptant et en mettant en œuvre des engagements ambitieux en faveur d'une reprise verte, inclusive et durable après la pandémie, qui garantisse par ailleurs que l'augmentation de la température mondiale ne dépasse pas 1,5 °C. Une gestion responsable de la planète ainsi que le bien-être de l'humanité doivent être au cœur de toute ambition et activité politique.

2. Sous les auspices de l'Union interparlementaire (UIP), donnant suite aux accords trouvés lors de la Réunion parlementaire au Parlement italien, et en réponse à l'appel lancé conjointement par différents scientifiques et chefs religieux et présenté par Sa Sainteté le pape François le 9 octobre 2021, nous nous sommes réunis à l'occasion de la COP26 à Glasgow sous la présidence britannique le 7 novembre 2021. Notre position est fondée sur les conclusions scientifiques présentées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), notamment la contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation en août 2021, qui montre que les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'activité humaine antérieure sont responsables d'un réchauffement d'environ 1,1 °C. En outre, dans ce rapport qualifié d'"alerte rouge" par le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, le GIEC affirme avec une quasi-certitude que des changements irréversibles sont déjà en cours et que la température mondiale devrait se réchauffer pour atteindre ou dépasser 1,5 °C d'ici 2040.

F

3. Cette augmentation de la température causerait des dommages irréversibles à notre planète et mettrait en danger la biodiversité. La menace de conséquences aussi funestes, y compris pour la santé et le bien-être humains, stimule notre détermination commune à agir. À cette fin, nous souscrivons à tous les objectifs de l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC en matière d'adaptation, de mise en œuvre et d'atténuation, notamment en vue de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Nous soutenons fermement l'obligation de parvenir à des émissions de gaz à effet de serre nettes zéro d'ici 2050. Cet objectif de "zéro émission nette" ne peut être atteint que grâce à une collaboration internationale, qui obligerait toutes les nations à prendre des engagements ambitieux tenant compte des principes d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, à la lumière des différentes circonstances nationales. Une telle collaboration doit inclure des mesures visant à soutenir l'innovation et le transfert de technologies, et à renforcer la transparence et la responsabilité, notamment au moyen d'un contrôle parlementaire et d'un examen législatif.

4. Les parlements, forts de leurs fonctions fondamentales en matière de législation, de contrôle, de budget et de représentation, sont essentiels pour garantir la mise en œuvre des objectifs relatifs aux changements climatiques prévus par l'Accord de Paris, sous les auspices de la CCNUCC, ainsi que des composantes liées aux changements climatiques des Objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les parlements sont également essentiels pour traduire les engagements internationaux en matière de changements climatiques en actions au niveau national et, étant donné que les changements climatiques sont un problème mondial dépassant les frontières, une coopération interparlementaire forte est cruciale pour trouver des solutions internationales qui garantissent que tous les pays peuvent relever ces défis incontournables et, notamment, réduire et gérer les risques de catastrophe et d'autres événements extrêmes exacerbés par les changements climatiques. Les parlementaires ont un rôle primordial à jouer pour garantir que les autorités nationales aient une stratégie globale de gestion des risques permettant de faire face à des menaces multiples. Compte tenu de la diversité des mandats et des fonctions de nos parlements, les parlementaires peuvent également être guidés par des méthodes et des normes de travail communes, notamment celles qui sont facilitées et promues par l'UIP sous forme d'outils et de guides à l'usage des parlementaires. Nous appelons tous les parlementaires à utiliser ces outils pour faire en sorte que les engagements nationaux et les obligations internationales de leurs pays en matière de climat soient examinés de manière transparente, largement débattus et, surtout, pleinement respectés.

5. Nous encourageons les parlements à partager les meilleures pratiques afin d'entreprendre des évaluations de l'impact climatique de toutes les législations dans le cadre d'une procédure de routine. De telles exigences pour une plus grande responsabilité environnementale devraient permettre aux parlements de promouvoir l'augmentation des financements provenant des secteurs public et privé pour la recherche et le développement, et l'utilisation plus large des technologies énergétiques propres. Les avantages économiques et sociaux découlant de l'investissement dans les technologies vertes destinées à appuyer les énergies renouvelables, des systèmes de transport durables ainsi qu'une production industrielle et alimentaire écoresponsable sont désormais clairs et indiscutables, et doivent être au cœur de la planification économique et des objectifs de développement de toutes les nations.

6. Nous notons que les parlements de certains pays ont déclaré l'existence d'une "urgence climatique", ce qui a encouragé les gouvernements à être plus ambitieux dans leurs objectifs environnementaux. Des initiatives de ce type et d'autres mécanismes inclusifs de sensibilisation du public, par exemple les "commissions sur le climat" dirigées par des représentants de la population, qui travaillent souvent en coopération avec des organisations non gouvernementales, des mouvements locaux et des militants écologistes, contribuent à mettre en lumière la valeur des opinions exprimées par les parlements. Les parlementaires doivent aussi promouvoir une approche associant l'ensemble de la société pour que les risques climatiques et les risques de catastrophe soient gérés dans une perspective générale. Le dialogue et la diplomatie parlementaires, menés par l'intermédiaire de l'UIP et d'autres organisations parlementaires compétentes, sont essentiels pour faire prendre conscience de la complexité des enjeux interdépendants des risques climatiques et des risques de catastrophe et de la nécessité d'agir de toute urgence pour faire face aux graves conséquences que nombre de nos communautés subissent aujourd'hui et continueront de subir dans les années à venir.

7. En tant que législateurs, nous devons veiller à ce que nos pays puissent tirer pleinement parti des possibilités d'une reprise verte après la COVID-19. Si la pandémie a exacerbé les vulnérabilités et les inégalités existantes, en particulier pour les femmes et les filles, les groupes marginalisés et les communautés autochtones, elle a également contribué à réaffirmer l'importance d'une société inclusive, équitable et durable. Les stratégies de reprise et de relèvement post-pandémie offrent une occasion incontournable de favoriser les actions respectueuses de l'environnement, tant pour relever les défis nationaux que pour faire avancer les objectifs internationaux communs, que nous ne pouvons pas nous permettre de rater. Les engagements pris face aux défis climatiques peuvent nous guider vers une reprise durable, étant donné que nous sommes désormais mieux préparés et déterminés à "reconstruire en mieux" dans l'intérêt de tous. Nous pouvons également atteindre ces objectifs en modifiant nos habitudes, en réduisant les déchets et en privilégiant une économie circulaire et des chaînes d'approvisionnement courtes. Tous les pays sont encouragés à continuer de renforcer et d'actualiser leurs contributions déterminées au niveau national, leurs plans nationaux d'adaptation et leur stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, de manière à les rendre plus ambitieux et plus adaptés pour faire face aux nouvelles circonstances créées par la pandémie et aux retombées de celles-ci.

8. Ces deux dernières années nous ont appris qu'il valait mieux prévenir que guérir, ce principe s'appliquant aussi bien à notre propre santé qu'à celle de notre planète. En promulguant des lois et en contrôlant les politiques et les stratégies de reprise, les parlementaires peuvent contribuer de manière essentielle à l'opportunité de "reconstruire en mieux" et veiller à ce que les efforts de relance économique tiennent compte des engagements pris au titre de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et des Objectifs de développement durable. Soumis à l'approbation des organes législatifs, les plans nationaux de relance économique post-COVID-19 offrent aux parlementaires une occasion de promouvoir une économie verte, de renforcer la résilience aux catastrophes et d'harmoniser les politiques économiques et environnementales.

9. Nous devons également reconnaître que la perte de biodiversité et les changements climatiques augmentent le risque de transmission zoonotique, dont les conséquences peuvent entraîner de graves épidémies et des pandémies. Par conséquent, les changements climatiques et la perte de biodiversité au niveau mondial représentent un risque important pour la santé publique et le bien-être humain. En adoptant des modèles d'économie circulaire et en utilisant les ressources naturelles de manière durable et responsable, nous pouvons nous prémunir contre les futures pandémies et mieux protéger les populations. À ce titre, nous reconnaissons que les pressions exercées sur les services de santé, en particulier ceux des pays en développement, peuvent être allégées par des mesures de politique verte, en complément des efforts visant à améliorer l'accessibilité et l'équité par une démarche en faveur de la couverture sanitaire universelle (CSU).

10. Nous reconnaissons que les questions environnementales sont transversales et ont des répercussions sur toutes les politiques sociales, économiques et de sécurité, et que la justice climatique et l'équité intergénérationnelle doivent être au cœur de la réalisation de tous nos objectifs et ambitions à l'échelle nationale. Nous devons accorder une attention particulière aux besoins des groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés de nos sociétés, notamment en reconnaissance des obligations découlant de la décision historique du Conseil des droits de l'homme de l'ONU du 8 octobre 2021, qui fait de l'accès à un environnement sain un droit de l'homme fondamental. Le monde que nous laisserons à nos enfants doit être un monde meilleur et plus équitable pour tous, et non un monde dévasté par les échecs politiques, les occasions manquées et le déni. La pandémie mondiale est une incitation pour les pays à adopter des modèles de consommation et de production plus inclusifs et durables qui permettront de stimuler la reprise économique, de renforcer la cohésion sociale et de relever les défis liés aux changements climatiques. Pour y parvenir, il faut adopter une planification urbaine et rurale plus efficace et exploiter le potentiel offert par le numérique lorsqu'il s'agit de fournir et de recevoir des services en ligne, de réduire la nécessité de se déplacer et, par conséquent, de diminuer les émissions. Les mesures de développement urbain durable sont également essentielles pour faire face aux répercussions climatiques sur les personnes vivant dans des bidonvilles en raison de leurs vulnérabilités spécifiques. Les parlements reconnaissent le rôle vital joué par les administrations locales s'agissant des politiques d'atténuation et d'adaptation. Ils doivent établir des partenariats solides et financés de manière adéquate avec leurs homologues et partenaires institutionnels au niveau infranational, en particulier dans le cadre de la transition vers le cap de zéro émission nette et de l'encouragement au développement durable.

11. Nous reconnaissons qu'il existe une corrélation entre une meilleure protection de l'environnement et l'amélioration du bien-être des femmes et des filles dans le monde. Selon l'ONU, les femmes ont quatorze fois plus de risque d'être victimes d'une catastrophe naturelle et représentent 70 pour cent des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. En conjuguant la protection de l'environnement avec une autonomisation pleine et entière des femmes, nous pouvons réduire cette injustice systémique. Mais pour que ce changement se produise, les sociétés devront à la fois lutter contre les normes et habitudes sociales existantes qui entravent les droits des femmes et adopter des politiques plus favorables à l'environnement afin de parvenir à l'équité, à la justice et à des conditions inclusives pour les générations à venir. Nous devons être particulièrement attentifs aux impacts environnementaux qui entraînent la désagrégation du tissu social, qui pourrait nuire aux progrès réalisés sur la voie de l'égalité des sexes. Nous devons nous prémunir contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre, l'inégalité des chances entre les filles et les garçons en matière d'éducation, les mariages forcés, et les impacts négatifs sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Afin de promouvoir l'égalité des sexes et en particulier l'équité économique, il est essentiel que les parlements appliquent, dans leurs activités de contrôle et de gestion des finances publiques, la pratique consistant à établir le budget en tenant compte de la problématique homme-femme.

12. Les changements climatiques représentent un risque sérieux pour la sécurité humaine à de nombreux niveaux. Une action concertée dans le domaine du climat peut être un aspect essentiel permettant de garantir la stabilité, d'éviter ou d'atténuer les conflits, de prévenir les migrations dues au climat et de résoudre des crises et des conflits nationaux et régionaux. Prévenir de nouveaux changements climatiques peut également être un facteur crucial grâce auquel il sera possible de mettre en mouvement une nouvelle vague de participation multilatérale plus inclusive, tout en soutenant la progression socio-économique des pays en développement. Une attention particulière doit être accordée aux petits États insulaires en développement (PEID), aux pays en développement sans littoral (PDSL) et aux autres États exposés à un risque grave, voire fatal, en raison de vulnérabilités géographiques ou climatiques spécifiques. L'élévation du niveau de la mer, les événements climatiques extrêmes, les risques de catastrophes naturelles, la sécheresse, la fonte rapide des glaciers, les incendies de forêt et les inondations exacerbent les problèmes de développement et anéantissent des décennies de progrès social et économique. Il convient d'accorder l'attention nécessaire aux questions concernant les ressources en eau, qui constituent un élément essentiel de tout effort mondial visant à faire face aux effets des changements climatiques. Dans le même ordre d'idées, il faut accorder une plus grande priorité à la protection des océans en intégrant les politiques relatives aux changements climatiques, à l'atténuation et à l'adaptation, à la sécurité maritime, à la pêche et à la biodiversité des océans dans le cadre d'une approche cohérente à l'échelle mondiale, en particulier afin de mieux servir les intérêts à long terme des PEID et des communautés vivant dans des zones côtières.

13. Nous soutenons fermement l'objectif de "zéro émission nette". Nous sommes néanmoins conscients des défis qui accompagnent sa mise en œuvre. Nous reconnaissons que, dans le domaine du climat, les gouvernements doivent avoir des objectifs variés et des plans spécifiques établis sur la base des principes d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, à la lumière des circonstances nationales et locales. Cependant, la disposition prévoyant différents niveaux de mobilisation ne doit pas saper les efforts déployés pour atteindre l'objectif de "zéro émission nette" à l'échelon mondial, et nous serions inquiets si des fuites de carbone se produisaient en conséquence. Nous reconnaissons qu'il est important de tarifer les émissions de carbone pour parvenir à des réductions et nous encourageons tous les pays à le faire en fonction de leur situation nationale respective. Un autre risque concernant l'ambition climatique est celui des émissions transnationales qui, jusqu'à présent, n'ont pas été prises en compte dans les négociations internationales, notamment celles des industries de l'aviation et du transport maritime. Cette question est également pertinente au regard des répercussions environnementales du commerce mondial : celles-ci doivent être un facteur essentiel pris en compte dans les futures négociations commerciales multilatérales au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment pour que les accords qui seront signés encouragent le commerce vert, tiennent compte de l'impact négatif des subventions, reconnaissent les avantages des énergies renouvelables et facilitent le transfert de technologies.

14. Nous demandons qu'un mécanisme de calcul des émissions transnationales soit mis en place afin de répartir équitablement et de manière transparente les responsabilités nationales liées à ces émissions dans l'évaluation des réductions mondiales. En outre, nous soutenons fermement la

création d'un mécanisme transnational chargé de contrôler et de faire le bilan de la mise en œuvre de l'Accord de Paris afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet de cet Accord et de ses buts à long terme, en saluant la contribution qui sera apportée par le premier bilan mondial au titre de la CCNUCC, dont les conclusions seront publiées en 2023. Nous engageons les pays à exploiter au maximum les processus de suivi et de notification, tels que le système de suivi du Cadre de Sendai, en vue d'alimenter le bilan mondial. L'adoption d'un mécanisme de marché équitable grâce à la concrétisation de l'article 6 de l'Accord de Paris fournira un outil important pour contrer le dumping climatique et assurer le fonctionnement des marchés mondiaux du carbone afin de permettre la réalisation des objectifs collectifs en matière de réduction des émissions. Ce mécanisme doit éviter le risque d'un double comptage et refléter la nécessité de maîtriser les coûts notamment en assurant une flexibilité sur le marché du carbone.

15. Il est essentiel que nous mobilisions des financements suffisants pour le climat lors de la COP26. Nous demandons que des financements plus importants, prévisibles et durables soient accordés aux pays en développement, notamment à ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et dont les capacités sont fortement limitées, par exemple les pays les moins avancés et les PEID, afin que ces pays puissent s'adapter aux effets des changements climatiques, auxquels ils sont vulnérables, et les atténuer. Nous prions les pays développés de respecter leurs engagements existants en matière de climat, en particulier l'objectif de mobiliser conjointement 100 milliards d'USD chaque année afin d'accroître la confiance dans les promesses de financement, en tenant compte des négociations qui débiteront pendant la COP26 concernant le nouvel objectif collectif de financement quantifié à partir d'un plancher de 100 milliards d'USD par an. Étant donné qu'il s'agit d'une nécessité urgente, nous soutenons des mécanismes ambitieux et transparents pour la coopération avec les pays en développement dans les domaines financier, technologique et du renforcement des capacités. Ces mécanismes doivent viser à lever tous les obstacles entravant l'accès à un financement dédié spécifiquement au climat, afin de permettre une mise en œuvre efficace des politiques climatiques en privilégiant l'adaptation plutôt que l'atténuation. Nous soutenons également les investissements dans la science et les technologies qui favorisent la fixation du carbone et sa conversion dans d'autres matériaux en tant que moyen efficace pour atténuer les changements climatiques.

16. Nous exhortons les pays à remodeler le système financier international au moyen de mécanismes innovants. Le système multilatéral de financement de l'action climatique doit être juste, transparent, équitable et fondé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Il doit reconnaître et garantir la prévisibilité et la disponibilité de ressources financières suffisantes pour répondre aux besoins et aux priorités définis par les pays en développement, s'agissant tant de l'atténuation que de l'adaptation. Il est important de disposer de ressources financières nouvelles et supplémentaires pour le climat. Parmi les instruments innovants, on peut citer la mobilisation de ressources concessionnelles et non remboursables acheminées par des banques multilatérales et bilatérales selon des processus souples et transparents, les paiements pour les services écosystémiques et les échanges de dettes pour l'action climatique. En outre, la réaffectation des droits de tirage spéciaux pourrait être envisagée.

17. Des financements durables doivent créer des conditions équitables pour les pays vulnérables. Nous engageons les Parties à prendre des mesures d'envergure pour que le Réseau de Santiago soit exploité afin de fournir une assistance technique à ces pays et de les aider à éviter, minimiser et traiter les pertes et les préjudices dans le cadre des résultats inclusifs, complets et ambitieux de la COP26. Nous reconnaissons le fardeau supplémentaire que les niveaux élevés de la dette publique font peser sur les pays en développement, notamment les PEID. De même, il est nécessaire d'établir des cadres et des mécanismes pour traiter de manière efficace, équitable et prévisible les situations de dette insoutenable. Nous demandons qu'une plus grande marge de manœuvre budgétaire soit accordée et que la viabilité de la dette soit garantie afin que ces États puissent respecter leurs engagements en matière de politique climatique.

18. Nous insistons sur le rôle que la science et la technologie jouent dans la mise en œuvre de politiques en faveur de l'adaptation et de l'atténuation. Plus précisément, le développement de modèles prédictifs de l'intelligence artificielle peut améliorer notre compréhension des phénomènes complexes associés aux changements climatiques et des conséquences qu'ils peuvent avoir dans le futur, tout en protégeant les droits et les libertés de nos citoyens, y compris le droit à la vie privée. Nous nous félicitons des investissements faits dans de telles ressources scientifiques et

technologiques et de l'utilisation de celles-ci dans le but d'appuyer les politiques et les projets de transition énergétique, d'adaptation et d'atténuation, et nous soutenons les efforts globaux visant à assurer un transfert de technologie approprié aux pays en développement, notamment aux États vulnérables. Bien que la perspective d'un scénario "zéro émission nette" se réduise, il est encore possible d'y parvenir grâce au déploiement immédiat et à grande échelle de technologies énergétiques vertes, sûres, durables et efficaces, associé à un engagement international visant à accélérer la recherche et l'innovation. Comme l'indique le rapport le plus récent de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), une transition énergétique rapide et à grande échelle ne peut être réalisée sans mobiliser les citoyens. Leur soutien et leur participation sont essentiels pour garantir l'adoption et le financement de solutions vertes et durables, notamment en tirant pleinement parti des progrès réalisés dans le domaine des énergies renouvelables.

19. Les changements climatiques constituent également une menace importante pour la sécurité alimentaire mondiale, ce qui est une préoccupation majeure pour les populations les plus vulnérables du monde et les peuples autochtones. Toute perte de biodiversité, ainsi que l'évolution des régimes climatiques, fait baisser le rendement des cultures et entraîne des pénuries alimentaires. Parallèlement, l'agriculture est l'un des principaux facteurs de la perte de biodiversité et des changements climatiques, nuisant à la sécurité alimentaire. La riposte mondiale aux changements climatiques aujourd'hui détermine donc la manière dont nous nourrirons les générations de demain. Une telle insécurité alimentaire rend impossible l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et la réalisation des Objectifs de développement durable. Nous soutenons fermement la stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en matière d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs agricoles (notamment la culture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture) et appelons à un engagement mondial en faveur de ses principes d'aide à la transformation des méthodes agricoles et de production alimentaire dans les pays en développement en tant que facteur clé de l'action climatique. Dans le même temps, nous soulignons que la conception de systèmes alimentaires durables, sains, diversifiés et résilients conditionnera nos progrès en matière de réalisation de nos objectifs relatifs au climat et à la biodiversité. Nous soutenons donc les résultats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et insistons sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures ambitieuses en faveur de systèmes alimentaires durables à l'échelle mondiale.

20. Unis par les objectifs et les buts que nous poursuivons en tant que parlementaires, nous nous sommes réunis à Glasgow, parallèlement à la COP26, pour réitérer notre engagement permanent en faveur de la démocratie et du multilatéralisme, dans l'esprit qui anime depuis longtemps l'UIP. Nous utilisons la position de l'UIP, qui est la plus ancienne organisation politique multilatérale du monde, fondée sur le principe important selon lequel la coopération et le dialogue internationaux sont les moyens les plus efficaces de relever nos défis mondiaux communs, comme plateforme pour faire passer un message clair et sans équivoque. Face à la menace que représentent les changements climatiques pour la survie d'un grand nombre de personnes parmi les plus vulnérables de nos pays et alors que les nations émergent des jours les plus sombres de la pandémie de COVID-19 avec une envie et une détermination renouvelées de "reconstruire en mieux", nous exhortons nos dirigeants nationaux et nos négociateurs chevronnés à saisir l'occasion qui se présente à Glasgow. Nous sommes confrontés à une urgence et à un impératif moral de tirer pleinement parti du leadership et de l'engagement du Royaume-Uni en tant que pays présidant la Conférence des Parties, en partenariat avec l'Italie, pour résoudre toutes les questions en suspens relatives à l'Accord de Paris. Le temps des vaines promesses et des déclarations hypocrites est révolu : le monde doit agir sans plus attendre. Nous devons faire pression sur nos gouvernements et les obliger à tenir leurs engagements en vue d'atteindre le plus haut niveau d'ambition pour protéger la planète et sauvegarder la sécurité et la prospérité de nos citoyens, aujourd'hui et pour les décennies à venir.